

Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale  
NJ/VM/VG

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DU LAVANDOU  
MAIRIE DU LAVANDOU

ARRONDISSEMENT  
DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2022

Nombre de membres élus : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Pouvoirs : 0  
Votants : 8

L'an deux mille et vingt deux  
et le huit du mois d'avril  
à neuf heures

Date de convocation : 31 mars 2022

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme LOIRE Catherine, Mme VANDELDELDE Damienne, Mme DUMONT Rosalba.

ABSENTS EXCUSES : Mme JANET Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme BOCCARD Stéphanie, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme ROIG Julie.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 du CCAS de la Ville du Lavandou et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

***Le Conseil d'Administration***  
***Après en avoir délibéré***  
***A l'unanimité (8 voix pour)***

**DECIDE** que le compte de gestion du CCAS du Lavandou dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, trésorier du Lavandou, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Pour le Président et par délégation  
LA VICE-PRESIDENTE  
Nathalie JANET**

